



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



“

Un secteur qui tient ses engagements et regarde l'avenir avec confiance

L'année 2025 s'est inscrite dans une dynamique économique nationale soutenue, malgré un environnement international marqué par des incertitudes persistantes : tensions géopolitiques, volatilité des marchés de matières premières et turbulences liées aux politiques commerciales mondiales. Selon le Haut-Commissariat au Plan et Bank Al-Maghrib, la croissance du PIB a atteint 4,9%, portée par un rebond agricole marqué et une accélération du secteur du bâtiment et des travaux publics à +6,7%. Cette dynamique de la construction a été alimentée par plusieurs moteurs simultanés : la mise en œuvre de projets d'infrastructure dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques, la préparation des grandes échéances sportives internationales, et la poursuite du programme d'aide directe au logement. L'investissement public global a été porté à 340 milliards de dirhams en 2025, en hausse de 1,5% par rapport à 2024, soit près de 28% du PIB, témoignant de l'ampleur de l'effort consacré aux infrastructures et aux grands chantiers structurants. La confiance des investisseurs dans le secteur s'est également manifestée sur les marchés financiers, avec une progression de 33,8% de l'indice boursier « Bâtiment et matériaux de construction » en 2025.

Dans ce contexte favorable, les membres de l'APC ont livré 14,82 millions de tonnes de ciment, en progression de +8,21% par rapport à 2024. Cette croissance, distribuée sur l'ensemble des segments, traduit la vitalité d'une demande tirée à la fois par l'investissement public dans les infrastructures et par la montée en puissance du béton prêt à l'emploi, dont les livraisons ont progressé de +23,56% sur l'année.¹

Sur le plan environnemental, 2025 a été l'année de la formalisation de notre ambition collective. La feuille de route de décarbonation Ciment & Béton, élaborée avec l'ensemble des parties prenantes sous le pilotage du Ministère du Commerce et de l'Industrie, fixe un objectif sectoriel de réduction de 23% des émissions de CO₂ à l'horizon 2030, en cohérence avec les engagements du Maroc dans le cadre de sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0). Nos membres s'y engagent résolument, en activant plusieurs leviers : amélioration de l'efficacité énergétique, recours croissant aux énergies renouvelables, substitution des combustibles fossiles par des combustibles alternatifs, et réduction continue du taux de clinker. Le facteur d'émission moyen s'établit à 518 kg CO₂ par tonne de ciment en 2025, contre 550 kg en 2022, année de référence de notre feuille de

route, une trajectoire de progrès déjà engagée vers l'objectif sectoriel de réduction de 23% à l'horizon 2030. La consommation spécifique d'eau s'établit quant à elle à 51 litres par tonne, soit une réduction de près d'un tiers en moins de dix ans, portée par la généralisation des circuits fermés et la réutilisation des eaux traitées.

Sur le plan de la sécurité, notre bilan 2025 confirme l'absence de tout accident mortel sur l'ensemble des sites membres, pour plus de 12 millions d'heures travaillées, avec un taux de fréquence LTIFR de 0,32. Ce résultat est le fruit d'un travail de fond, mené avec méthode et constance : renforcement des dispositifs de prévention, formation des équipes, développement d'outils pédagogiques partagés et mobilisation de l'ensemble des acteurs - permanents, sous-traitants et transporteurs - autour d'une même exigence. Notre ambition est de continuer à élever le niveau de prévention de toute la filière construction, en faisant de la culture sécurité un standard partagé et non négociable.

En matière de normalisation, l'APC a répondu en 2025 à la sollicitation des pouvoirs publics pour faire progresser le référentiel normatif marocain : entrée en vigueur obligatoire de la norme béton NM EN 206:2025 et de son Annexe Nationale, homologation de trois nouvelles normes ciment - ciments à maçonner, ciments à très faible chaleur d'hydratation et ciments bas carbone - et poursuite des travaux de révision de la norme NM 10.1.004. Ces avancées s'inscrivent dans une démarche d'alignement progressif sur les meilleurs standards européens, au service de la qualité et de la durabilité des constructions marocaines.

Les années qui viennent seront décisives pour notre pays et pour notre secteur. La Coupe du monde 2030, les grands chantiers d'infrastructure, de transport et de logement, et la montée en puissance de la commande publique dans les territoires dessinent un horizon exigeant et stimulant. L'industrie cimentière marocaine sera au rendez-vous de ces ambitions, forte de ses engagements environnementaux, de sa culture de la qualité et de sa capacité à innover au service d'une construction plus durable, plus inclusive et plus sobre en carbone.

Saïd Elhadi
Président

”

¹ Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.



PRÉSENTATION
DE L'APC

MEMBRES
DE L'APC



Asment Temara

Asment de Temara a été créée en 1976 et fait partie du groupe Ciments du Maroc depuis juillet 2025. Cette entreprise opère une cimenterie à Témara, ainsi que 6 centrales à béton et 2 sites de granulats.



Holcim Maroc

Présente au Maroc depuis 1928, Holcim Maroc est détenue majoritairement par une joint-venture entre le Groupe Holcim et Al Mada-Positive Impact. Son dispositif industriel comprend 7 usines de ciment, 3 centres de broyage, 1 usine de mortier de ciment et 22 centrales à béton.



Ciments de l'Atlas

Ciments de l'Atlas est une société marocaine qui produit et développe des ciments et des bétons prêts à l'emploi depuis 2010. Elle dispose de deux cimenteries (Ben Ahmed et Béni Mellal) et de 7 centrales à béton.



Novacim

Novacim est une société marocaine qui a démarré son activité en 2023. La cimenterie située à Oulad Ghanem (Province d'El Jadida), a une capacité de production de 1,6 million de tonnes par an.



Ciments du Maroc

Fondée en 1951, Ciments du Maroc filiale du groupe allemand Heidelberg Materials, s'appuie sur un dispositif industriel constitué de 3 cimenteries, 4 centres de broyage, 4 carrières de granulats et 23 centrales à béton.

MISSIONS DE L'ASSOCIATION

Avec une première usine érigée à Casablanca au début du XX^{ème} siècle, l'industrie cimentière est l'une des plus anciennes industries développées au Maroc. En 1982, l'Association Professionnelle des Cimentiers (APC) à but non lucratif, voit le jour. Au-delà de sa mission de représentation auprès des institutionnels et des groupements professionnels, l'APC veille à mettre en valeur l'effort accompli par le secteur en matière de développement durable : qualité, santé & sécurité, protection de l'environnement, engagement sociétal...

Représenter

collectivement les adhérents auprès des pouvoirs publics et des groupements professionnels, et défendre les intérêts de la profession cimentière, dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

Promouvoir

au sein de l'écosystème de la construction, la santé & la sécurité, la préservation de l'environnement et la qualité en veillant à impliquer toutes les parties prenantes ;

Réaliser

des études visant à accroître l'efficacité et les performances environnementales du secteur et de ses clients ;

Créer

des partenariats avec d'autres associations de l'écosystème de la construction ;

Faire connaître

les initiatives et les solutions qui sont développées par la profession et ce dans le respect de la législation et de la réglementation en vigueur ;

Assister

les laboratoires, les centres techniques, les universités et les grandes écoles, ainsi que toutes les institutions dont les activités concourent au développement du secteur cimentier par une avancée dans les domaines de la qualité, de la sécurité et de la protection de l'environnement ;

Aider

à la création et au développement de toutes les œuvres sociales et toutes institutions permettant la valorisation de la profession cimentière ;

Contribuer

au développement de l'écosystème des matériaux de construction.



USINE ROCHES NOIRES À CASABLANCA (1930)



TRAMWAY DE CASABLANCA

GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

Conformément à ses statuts, l'Association est gérée par un Conseil d'Administration et un Bureau composé de membres élus. La gestion courante est assurée par une structure permanente animée par une Directrice Déléguée, qui assure les relations avec les administrations et les partenaires, la gestion quotidienne et la mise en œuvre des décisions du Bureau.

La Directrice Déléguée assume en outre la mission de Compliance Officer et veille à ce titre au sein de l'APC, au respect des dispositions de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence, et à la conformité aux règles relatives au droit de la concurrence telles que présentées dans le « Guide relatif à la mise en place de programmes de conformité au droit de la concurrence au sein des entreprises et des organisations professionnelles » édité par le Conseil de la Concurrence en décembre 2021.

L'animation de l'APC est assurée par quatre commissions thématiques, chacune présidée par un représentant d'un Membre, désigné par le Bureau :

Commission Politiques publiques

en charge de la réglementation, de la certification et de la normalisation des ciments et des produits à base de ciment, de la promotion de ces produits, de la représentation auprès des pouvoirs publics et des partenariats institutionnels.

Commission Décarbonation

porte la feuille de route sectorielle, l'économie circulaire et le co-processing, les engagements nationaux et internationaux, ainsi que les sujets liés à la finance climat, à la taxonomie et au CBAM.

Commission Environnement

couvre les émissions atmosphériques, la gestion de l'eau et de la biodiversité, les nuisances (bruit, poussières), les sujets environnementaux hors décarbonation et l'énergie renouvelable hors économie circulaire.

Commission Sociale & Gouvernance

porte sur l'éthique et la RSE, la santé et la sécurité au travail, l'égalité femmes-hommes et les droits humains.

Les Commissions sont composées de représentants des membres de l'association désignés par eux, qui se réunissent en présence du Compliance Officer sur la base d'un ordre du jour.



HÔTEL IBIS DE TANGER

SCANNEZ LE QR CODE

Pour son fonctionnement, l'Association s'appuie sur ses statuts, son règlement intérieur et sa charte éthique disponibles sur son site internet.



DISPOSITIF
INDUSTRIEL

14

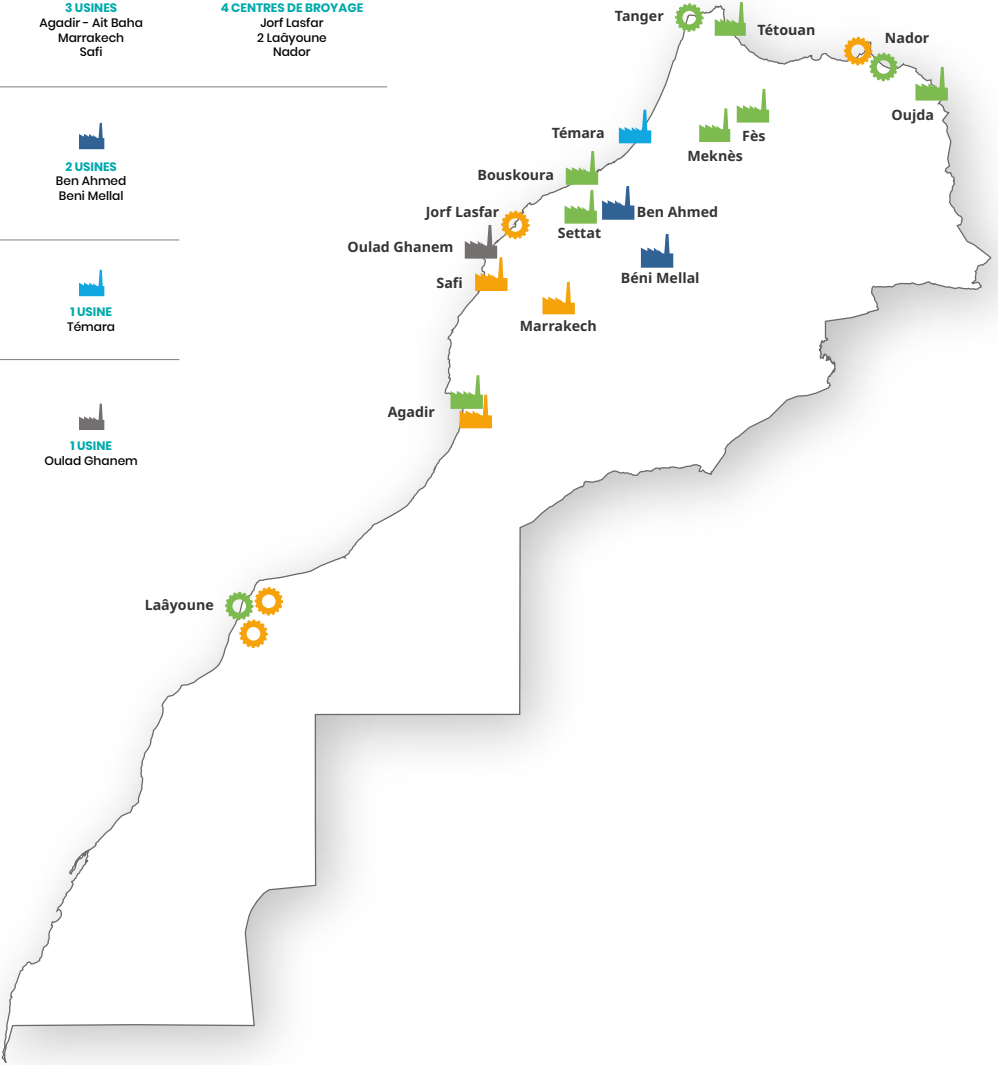
usines
cimentières

7

centres
de broyage

24,6

millions de tonnes de capacité
de production nominale par an



CONTRIBUTION À
L'ÉCONOMIE MAROCAINE

Le secteur cimentier joue un rôle essentiel dans le développement socio-économique du Maroc, alliant excellence technique, performance industrielle et engagement en faveur de l'environnement.

Grâce à un fort taux d'intégration locale, des investissements constants et une autonomie de production, il contribue pleinement à la souveraineté industrielle du pays, en assurant la disponibilité d'un matériau stratégique pour les infrastructures, le logement et l'aménagement du territoire.

Les sociétés cimentières membres de l'Association Professionnelle des Cimentiers disposent d'un réseau industriel comprenant 14 cimenteries et 7 centres de broyage intégrés répartis à travers tout le Royaume. La capacité de production annuelle de ce dispositif est de près de 25 millions de tonnes par an, soit le double de la consommation nationale. Ce secteur, qui couvre à la fois le marché national et les exportations, génère plus de 14 milliards de dirhams de chiffre d'affaires et représente 15% de la capitalisation boursière hors secteur financier ; sa contribution à la valeur ajoutée des industries de transformation s'élève à 4% à fin 2024. Il emploie près de 38 500 personnes, dont 2 700 emplois directs, 3 800 dans la sous-traitance et 32 000 dans les activités connexes, et il est à l'origine de 20 à 25% de l'investissement privé industriel (hors IDE).

Résolument engagé dans la transition écologique, le secteur affiche un taux d'électricité verte de près de 80% en 2025. Il investit dans la décarbonation, l'économie circulaire (valorisation des déchets ménagers et industriels, co-incinération), la réhabilitation des carrières, et la gestion durable de l'eau.

Le secteur porte des réalisations emblématiques à travers le pays, fournissant des solutions innovantes et durables pour des ouvrages majeurs tels que ports, autoroutes, ponts, barrages, aéroports et grands projets urbains.

Avec une feuille de route ambitieuse, les cimentiers marocains s'engagent résolument vers un avenir durable, innovant et résilient, en phase avec les priorités économiques, sociales et climatiques du Royaume.





PORT DE TANGER MED - TANGER

CONJONCTURE
ET STATISTIQUES

CONJONCTURE

Conjoncture économique et dynamique du marché du ciment en 2025

L'économie marocaine a confirmé en 2025 sa trajectoire de reprise, dans un contexte international toujours marqué par des incertitudes géopolitiques, mais une inflation mieux maîtrisée. Selon le Haut-Commissariat au Plan, la croissance du PIB national a atteint 4,9%, contre 4,4% en 2024. Cette performance a été portée par un net rebond de l'activité agricole (+8,2%, après un recul de 5,7% en 2024), tandis que la croissance des activités non agricoles s'est légèrement infléchie (+3,9% contre +5,1% en 2024) ; au sein de celles-ci, le bâtiment et les travaux publics ont accéléré, à +6,7% contre +6% en 2024.

Cette dynamique a été soutenue par un effort d'investissement public de grande ampleur : la Loi de Finances 2025 a mobilisé une enveloppe de 340 milliards de dirhams en faveur des infrastructures de transport, des énergies renouvelables, de la gestion des ressources en eau, ainsi que de l'éducation et de la santé. Le budget du ministère de l'Équipement a quant à lui été porté à 70 milliards de dirhams, en hausse de 9% par rapport à 2024, dans la perspective de la CAN 2025 et de la Coupe du monde 2030. Au niveau national, le taux d'investissement a atteint 33,6% du PIB, contre 30,6% en 2024, porté par une formation brute de capital fixe en hausse de 14,4% (contre 11,8% l'année précédente).

Une activité cimentière qui consolide sa croissance en 2025

Dans la continuité de la forte reprise enregistrée en 2024 (+9,45%), le marché cimentier a consolidé sa trajectoire de croissance en 2025. Le volume annuel des livraisons de ciment par les membres de l'APC a atteint 14,82 millions de tonnes, en progression de +8,21% par rapport à 2024 (13,69 millions de tonnes).

La consommation par tête d'habitant atteint 400 kg, en hausse par rapport aux 372 kg de 2024, mais reste en deçà du niveau record atteint en 2011 (16 millions de tonnes consommées, soit 500 kg per capita).



TOUR MOHAMMED VI - RABAT

STATISTIQUES

Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Pour se mettre en conformité avec les prescriptions du droit de la concurrence, l'Association Professionnelle des Cimentiers a confié au Cabinet ML Experts le soin de collecter les chiffres des livraisons de ciment directement auprès de ses membres, de les agréger et de les diffuser pour son compte au Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Ce dernier procède à leur publication sur son portail après consolidation des livraisons des opérateurs non membres de l'APC.

- Les livraisons nationales consolidées, ainsi que leur répartition par segment (Distribution, BPE, Préfabrication, Bâtiment, Infrastructures, Mortiers) sont communiquées mensuellement, au plus tard à J+3.
- Quant aux livraisons régionales, elles sont communiquées avec un décalage de 6 mois, en veillant à agréger à la région limitrophe les régions desservies par moins de 3 opérateurs.



SCANNEZ LE QR CODE
pour accéder au portail du Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Livraisons nationales consolidées / mois

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Livraisons 2025	1 285 613	1 199 868	896 535	1 145 241	1 526 673	836 365	1 398 062	1 347 858	1 223 924	1 516 473	1 341 189	1 098 990	14 816 791
Livraisons 2024	1 130 200	1 076 506	1 028 480	867 743	1 426 939	746 158	1 189 104	1 265 106	1 088 146	1 302 665	1 278 746	1 292 804	13 692 596
Écart % par rapport à 2024	13,75%	11,46%	-12,83%	31,98%	6,99%	12,09%	17,57%	6,54%	12,48%	16,41%	4,88%	-14,99%	8,21%



NOVACIM

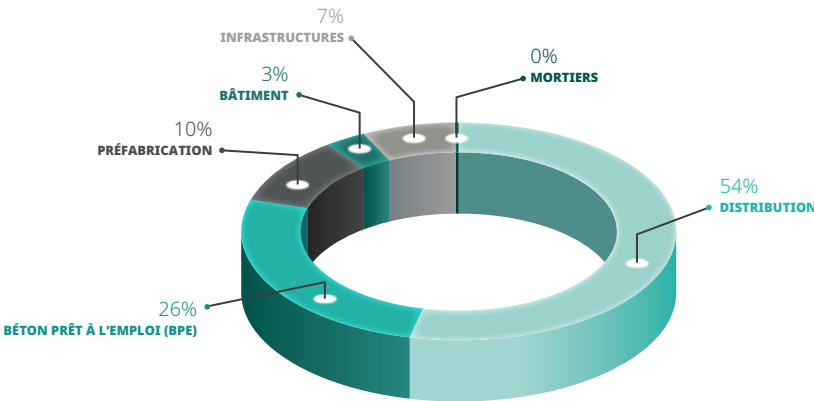
STATISTIQUES

Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

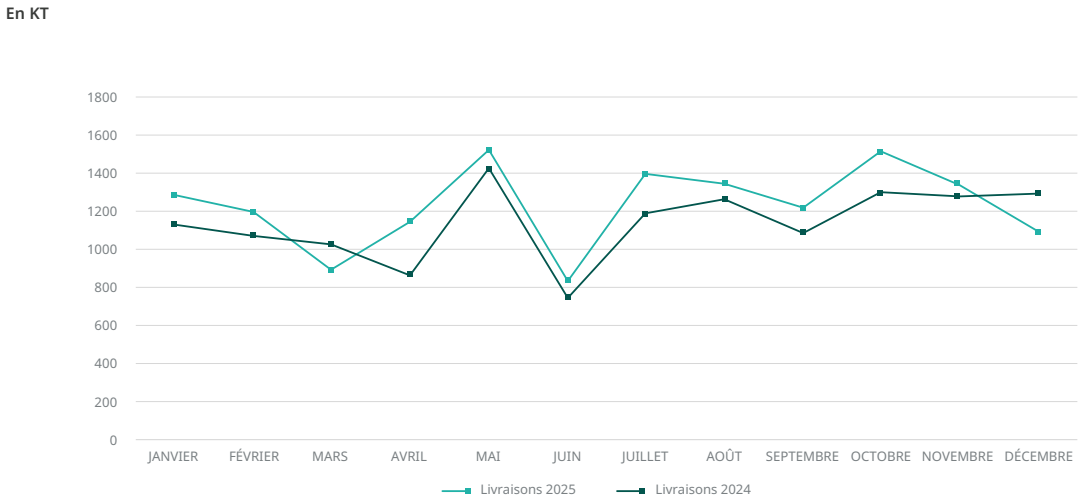
Des performances contrastées selon les segments

- Le segment « Distribution » reste le principal canal de vente de ciment en sac, avec 8 020 965 tonnes écoulées sur l'année (54% du mix), en progression modérée de +1,69%.
- Le Béton Prêt à l'Emploi (BPE) confirme sa dynamique de croissance soutenue avec une progression de +23,56%, pour un volume annuel de 3 780 125 tonnes (26% du mix) - sa plus forte hausse depuis plusieurs années.
- Le segment de la préfabrication, qui a consommé 1 533 174 tonnes, affiche également un taux de progression marqué (+15,07%).
- Le segment « Infrastructures » enregistre une hausse de +7,45%, avec un volume total de 983 607 tonnes, témoignant de la poursuite des grands chantiers d'investissement public.
- Le segment « Bâtiment » reste quasi stable (+1,00%) avec 433 017 tonnes consommées, traduisant un marché de la construction individuelle encore prudent.
- Le segment des « Mortiers » est le seul en recul, à -4,70%, pour 65 900 tonnes.

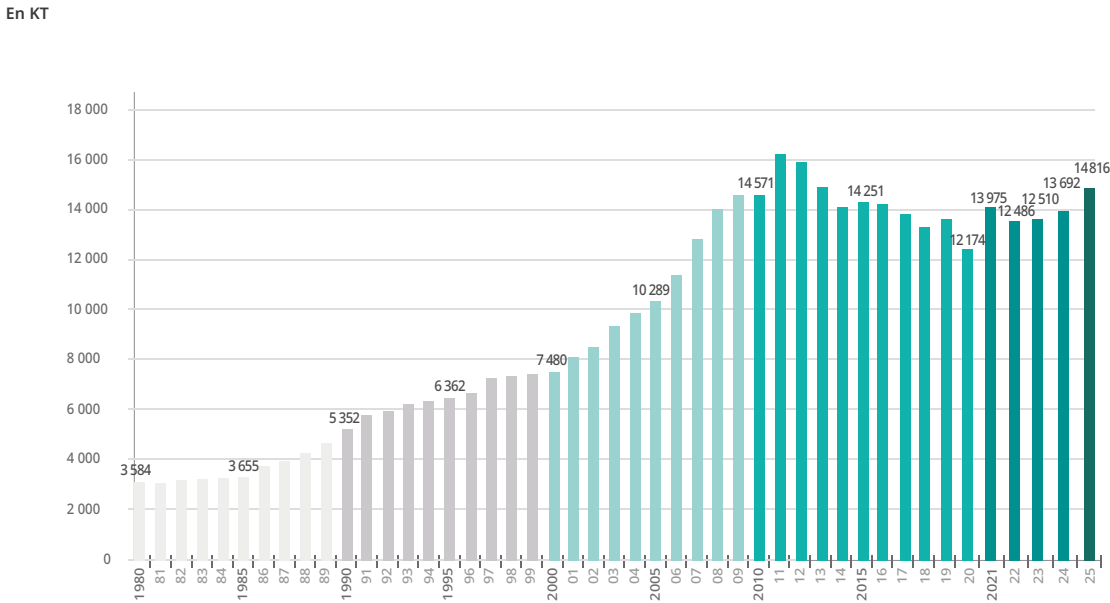
Livraisons de ciment par segments en 2025



Évolution des livraisons mensuelles de ciment (2024-2025)



Livraisons nationales de ciment depuis 1980



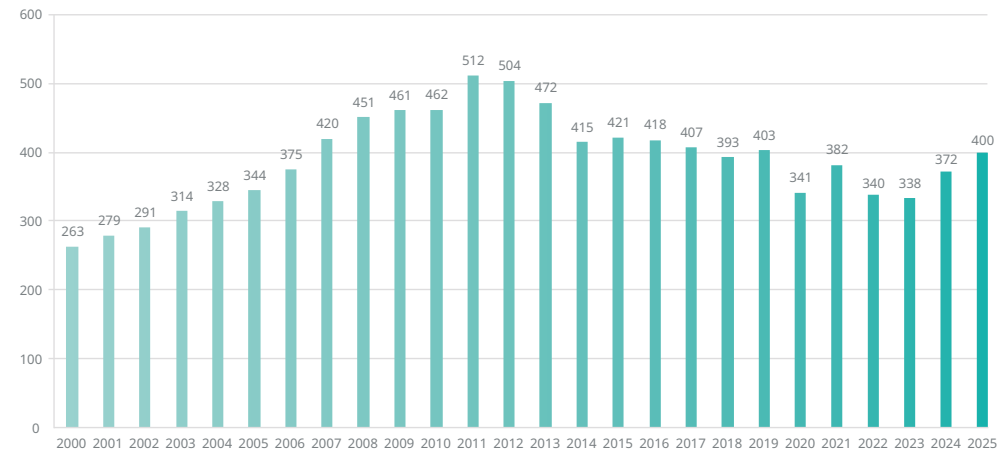
STATISTIQUES

Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire National de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville.

Livraisons de ciment (2000-2025)



Consommation en kg / Habitant / an



Livraisons par région et par mois 2025

En tonnes

RÉGION	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Tanger-Tétouan - Al Hoceïma	155 864	145 713	91 024	128 974	194 789	103 960	164 126	162 614	155 042	185 130	160 292	121 668	1 769 197
Fès - Meknès + l'Oriental	204 510	198 691	134 537	188 865	240 414	136 270	208 382	189 550	194 904	228 061	192 072	150 374	2 266 629
Rabat - Salé - Kénitra	161 372	156 157	113 985	157 108	189 668	113 671	183 413	175 749	158 171	191 280	175 948	136 461	1 912 983
Béni Mellal - Khénifra	46 755	41 146	28 081	52 416	56 015	36 337	50 423	46 834	49 459	53 026	47 009	31 182	538 684
Casablanca - Settat	312 465	284 986	223 951	246 026	359 625	170 516	342 502	350 689	274 794	375 218	333 125	282 516	3 556 414
Marrakech - Safi	203 576	190 613	165 621	186 388	242 176	146 853	231 655	223 141	199 421	246 546	225 594	179 470	2 441 053
Drâa - Tafilalet	29 402	27 941	22 421	29 150	41 145	26 448	37 841	34 663	34 133	46 935	39 978	34 420	404 478
Souss-Massa + Guelmim-Oued Noun + Laayoune-S.Elhamra + Dakhla-Oued Ed-Dahab	171 670	154 622	116 915	156 314	202 841	102 311	179 718	164 617	158 000	190 275	167 169	162 899	1 927 352
Livraisons 2025	1 285 613	1 199 868	896 535	1 145 241	1 526 673	836 365	1 398 062	1 347 858	1 223 924	1 516 473	1 341 189	1 098 990	14 816 791

Livraisons par région en 2024 et 2025 (à fin décembre)

En tonnes

Région	2024	2025	% Evolution/région
Tanger - Tétouan - Al Hoceïma	1 719 530	1 769 197	2,89%
Fès - Meknès + l'Oriental	2 356 810	2 266 629	-3,83%
Rabat - Salé - Kénitra	1 796 045	1 912 983	6,51%
Béni Mellal - Khénifra	512 899	538 684	5,03%
Casablanca - Settat	3 263 944	3 556 414	8,96%
Marrakech - Safi	2 002 215	2 441 053	21,92%
Drâa - Tafilalet	345 507	404 478	17,07%
Souss-Massa + Guelmim-Oued Noun + Laayoune-S.Elhamra + Dakhla-Oued Ed-Dahab	1 695 649	1 927 352	13,66%
Livraisons totales	13 692 596	14 816 791	8,21%

Pour se mettre en conformité avec les prescriptions du droit de la concurrence, les livraisons régionales sont communiquées par le Ministère de l'Aménagement du Territoire National, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville avec un décalage de 6 mois, en veillant à agréger à la région limitrophe, les régions desservies par moins de 3 opérateurs.



PONT HASSAN II - RABAT / SALÉ

RÉALISATIONS
DU SECTEUR CIMENTIER
EN 2025

RENFORCER LA QUALITÉ
ET ACCOMPAGNER LA DURABILITÉ DES OUVRAGES

La nécessité de réduire les émissions et de préserver les ressources naturelles place désormais la durabilité au cœur des choix de matériaux et des pratiques de construction.

Avec un savoir-faire reconnu, l'industrie cimentière marocaine met à la disposition du marché des ciments et produits normalisés, sûrs et durables, en phase avec les besoins évolutifs de la construction.

Cet engagement s'articule autour de deux axes complémentaires : une culture qualité exigeante au sein des sites de production, et une participation continue aux travaux de normalisation, garante d'un haut niveau d'exigence technique et environnementale.

Promouvoir une culture qualité rigoureuse
et évolutive

Tout au long du processus de production, les cimentiers marocains appliquent des dispositifs de contrôle qualité rigoureux, avec un objectif constant : livrer des ciments conformes aux normes en vigueur, adaptés à la diversité des usages et répondant aux exigences de durabilité.

Ce dispositif s'appuie sur trois familles de textes encadrants :

- les spécifications techniques des ciments et l'évaluation de la conformité (normes NM 10.1.004, NM 10.1.012, NM 10.1.017, NM 10.1.080, NM 10.1.156, NM 10.1.157, NM 10.1.158 - NM 10.1.015, NM EN 14647) ;
- les méthodes d'essai (NM 10.1.005, NM 10.1.162) ;
- les règles de certification NM délivrées par l'IMANOR.

La certification NM repose sur des vérifications périodiques menées par l'IMANOR : contrôle de l'autocontrôle en usine, audits qualité, et essais réalisés par un laboratoire externe indépendant. Le ciment reste, depuis 1994, le premier produit industriel certifié au Maroc. L'ensemble des produits cimentiers commercialisés par les membres de l'APC bénéficie de cette certification NM.



Contribuer à l'évolution des normes marocaines

L'APC et ses membres ont poursuivi en 2025 leur implication dans les commissions techniques de normalisation, en concertation avec les administrations et organismes compétents. L'année a été marquée à la fois par l'aboutissement de plusieurs chantiers normatifs engagés les années précédentes et par l'entrée en vigueur de textes structurants pour la filière béton.

■ Norme béton NM EN 206 : 2025

Son Annexe Nationale est entrée en vigueur de façon obligatoire le 1^{er} juin 2025, marquant une étape clé pour l'ensemble de la filière. Trois additions complémentaires propres au contexte marocain (calcaire, silice, métakaolin) viennent s'ajouter aux trois additions prévues par le référentiel européen (cendres volantes, laitier, fumée de silice).

■ Trois nouvelles normes ciment homologuées

La norme NM 10.1.012 (ciments à maçonner) et la norme NM 10.1.080 (ciments à très faible chaleur d'hydratation) ont été publiées au Bulletin officiel du 20 mars 2025. La norme NM 10.1.017 (ciments bas carbone), dont le projet avait été présenté l'an dernier à la Commission de Normalisation, a quant à elle été publiée le 15 mai 2025.

■ Révision de la norme NM 10.1.004 (ciments courants)

Le chantier de révision de la norme mère sur les ciments courants, engagé fin 2024, s'est poursuivi activement tout au long de l'année 2025, avec une enquête publique lancée en août permettant de recueillir les observations des parties prenantes. Ces travaux se poursuivront en 2026 en vue de l'homologation de la norme révisée.

■ Marquage des produits de construction

Le projet d'arrêté relatif au marquage des produits de construction, élaboré sur la base de la norme NM 10.1.004, devra être actualisé en cohérence avec les conclusions de la révision normative en cours, avant son adoption.



Accompagner la montée en exigence des marchés

Ces travaux traduisent une volonté constante d'anticiper les attentes futures des utilisateurs et du marché en matière de performance, de durabilité et d'impact environnemental. Ils s'inscrivent dans une démarche de progrès continu, portée par la transparence, la rigueur technique et le sens de la responsabilité collective.

L'APC continuera d'accompagner les institutions compétentes dans l'évolution des référentiels normatifs, afin de garantir au marché des produits conformes, innovants et à la hauteur des enjeux de la construction.



ACCÉLÉRER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE
DU SECTEUR CIMENTIER

Le secteur cimentier marocain s’inscrit dans une dynamique résolue de transformation écologique, structurée autour de trois piliers : la décarbonation de ses procédés, la valorisation des déchets comme ressource industrielle, et la préservation durable des ressources naturelles et des territoires.

Cette trajectoire s’appuie sur des engagements concrets, mesurés et vérifiés. Depuis 2017, les investissements cumulés pour la protection de l’environnement atteignent près de 2,5 milliards de dirhams, témoignant d’un effort soutenu et en progression constante d’une année sur l’autre.

L’année 2025 a été celle de la formalisation et de l’accélération.

Finaliser et ancrer la feuille de route
de décarbonation

L’APC a finalisé en 2025 la feuille de route sectorielle de décarbonation Ciment & Béton, élaborée avec les cabinets EY et ECI, avec l’appui de la BERD et du GCCA, sous le pilotage du Ministère du Commerce et de l’Industrie et la contribution des parties prenantes concernées. Ce document traduit un engagement collectif de réduction de 23% des émissions de CO₂ à l’horizon 2030, fondé sur des leviers immédiatement mobilisables.

Sur le plan des résultats mesurés, le facteur d’émission moyen du secteur s’établit à 518 kg CO₂ par tonne de ciment en 2025, contre 637 kg en 2012, confirmant une réduction continue depuis plus d’une décennie.

Les perspectives au-delà de 2050 restent conditionnées à la mise en place d’un cadre réglementaire, financier et technologique adapté, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et la CDN 3.0.

Utiliser les déchets comme ressource, un levier
puissant d’économie circulaire

Grâce à des fours capables d’atteindre 1 450°C, les cimenteries offrent une solution industrielle de traitement des déchets sans résidus ultimes ni émissions nocives. Cette capacité fait de la valorisation des déchets le principal levier de décarbonation du secteur : en substituant les combustibles fossiles par des combustibles alternatifs d’origine déchets, les cimenteries réduisent simultanément leurs émissions de CO₂ et offrent aux collectivités et aux industriels des débouchés durables à leurs déchets.

En 2025, plus d’un million de tonnes de déchets ont été valorisées en matière, et près de 465 000 tonnes en énergie. Le taux de substitution thermique atteint près de 24%, contre 11% en 2017. L’objectif sectoriel est de porter ce taux à 50% à l’horizon 2030, ce qui suppose la structuration de filières locales de combustibles dérivés de déchets à l’échelle des territoires.

Dans cette perspective, le protocole national de valorisation des déchets ménagers, conclu avec l’État, constitue un cadre de référence. Les membres de l’APC restent pleinement mobilisés pour en accompagner la mise en œuvre et sont confiants dans la capacité du secteur à franchir une nouvelle étape dans les années à venir.

La cimenterie s’affirme ainsi comme un véritable hub de circularité, capable de traiter une large variété de déchets, de substituer des matières premières naturelles et de créer de la valeur locale en collaboration avec d’autres secteurs.



Réduire les émissions et investir dans le contrôle

La maîtrise des émissions atmosphériques demeure une priorité du secteur. Les cimenteries disposent de dispositifs de contrôle automatisé en continu sur leurs sites et réalisent des campagnes de mesure régulières par des laboratoires agréés. Les bilans 2025 confirment le respect des normes réglementaires en vigueur.

En parallèle, l’APC a contribué aux premiers travaux sur la capture et le stockage du carbone (CCUS), à travers des contributions à l’enquête publique sur le projet de loi sur les mines et des échanges avec le Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable, en vue de la mise en place d’un cadre réglementaire dédié.

Verdir le mix énergétique et généraliser
les systèmes de management

L’énergie est au cœur du processus industriel cimentier, et le secteur poursuit activement sa transition vers un mix électrique bas carbone. En 2025, près de 80% de l’électricité consommée par les cimenteries marocaines est issue de sources renouvelables, principalement des parcs éoliens privés et des contrats de production propre, plaçant le secteur parmi les plus engagés au monde dans la transition énergétique industrielle.

La maturité des systèmes de management énergie se confirme : 13 sites sont désormais certifiés ISO 50001, contre 1 seul en 2017. Le nombre de sites certifiés ISO 14001 atteint quant à lui 21, témoignant d’un déploiement progressif et cohérent des systèmes de management environnemental à l’échelle du secteur.

Préserver les ressources naturelles :
eau, sol et biodiversité

Dans un contexte de stress hydrique structurel, les cimenteries ont poursuivi leurs efforts de maîtrise de la consommation d’eau. La consommation spécifique s’établit à 51 litres par tonne de ciment équivalent en 2025, contre 75 litres en 2017, soit une réduction de près d’un tiers en huit ans, portée par la généralisation des circuits fermés et la réutilisation des eaux traitées.

La réhabilitation des carrières et la restauration des milieux naturels constituent un autre pilier de la politique environnementale du secteur. La surface réhabilitée atteint 768 hectares en cumul à fin 2025, et près de 280 000 arbres ont été plantés depuis 2017, avec des aménagements favorisant la biodiversité locale et l’intégration paysagère des sites.

Porter une ambition collective,
alignée sur les engagements nationaux
et ancrée dans les territoires

En contribuant à la transition énergétique, en développant la valorisation des déchets, en maîtrisant ses émissions et en restaurant les milieux naturels, le secteur cimentier marocain affirme son rôle d’acteur engagé de la durabilité industrielle, au service des territoires et des générations futures.

L’APC a renforcé en 2025 son dialogue structuré avec les pouvoirs publics sur ces enjeux : participation à la concertation sur la CDN 3.0, aux ateliers du Partenariat Vert Maroc-UE, à la Conférence nationale sur l’économie circulaire, et à la rencontre annuelle APC-MTEDD du 9 décembre à Rabat. Ces échanges réguliers nourrissent une vision environnementale exigeante, mesurable et concertée, alignée sur les objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone du Maroc.



FAIRE DE LA SÉCURITÉ UN ENGAGEMENT VIVANT ET PARTAGÉ

La santé et la sécurité au travail ne se décrètent pas : elles se construisent, jour après jour, dans chaque geste, chaque décision, chaque interaction sur le site ou sur la route. C'est cette conviction qui guide l'action collective des cimenteries marocaines, convaincus que la protection des personnes est le premier indicateur de performance d'une industrie responsable.

Cette ambition ne s'arrête pas aux portes des usines. Elle concerne l'ensemble des acteurs qui gravitent autour des sites et des chantiers : salariés permanents, sous-traitants, transporteurs, prestataires et communautés riveraines. C'est pourquoi l'APC anime une démarche SST qui dépasse le cadre réglementaire pour irriguer l'ensemble de la filière construction.

En 2025, cette démarche s'est structurée autour de quatre orientations : renforcer la prévention sur les sites, sécuriser la chaîne logistique, développer les compétences et outiller les acteurs de terrain.

Zéro fatalité, une exigence non négociable

Le bilan SST 2025 confirme l'absence de tout accident mortel sur l'ensemble des sites membres, pour plus de 12 millions d'heures travaillées, un résultat qui ne doit rien au hasard. Il repose sur des dispositifs robustes et permanents : audits réguliers, suivi rigoureux des habilitations, planification des opérations à risque, et alignement continu des pratiques sur les référentiels internationaux les plus exigeants.

Deux webinaires internes ont rassemblé les experts SST des membres en 2025, sur des thématiques à fort enjeu opérationnel : la sécurité du forage et du minage en mars, et les risques liés aux matières chaudes et aux chutes de réfractaires en novembre. Un workshop inter-cimentier consacré au secourisme qualifié a également produit un cahier des charges précis sur les profils, le matériel et les formations nécessaires à une organisation efficace des premiers secours sur site.

APC

Association des Producteurs de Ciment au Maroc

WEBINAIRE INTERNE SST

SUR LE FORAGE ET LE MINAGE

18 MARS 2025

Modérateur :

Saad BENJELLOUN

APC

Intervenants



Mohamed MADADI
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Hicham MADADI
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Abdellah YAMOU
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Anas ELVAZEH
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Hicham MADADI
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc

Programme

13h00 - 13h15 : Introduction

13h15 - 14h15 : Partage d'expérience et des bonnes pratiques

• Mohamed MADADI - Ciments du Maroc

• Anas ELVAZEH - Ciments du Maroc

• Abdellah YAMOU - Ciments du Maroc

• Abdellah YAMOU - Ciments du Maroc

14h15 - 14h25 : Questions/Réponses

14h25 - 14h40 : Sécurité associée aux différentes techniques de forage et de minage

• Intervention de Didier GUILLEMAIN - Expert externe

14h40 - 14h55 : Questions/Réponses

APC

Association des Producteurs de Ciment au Maroc

WEBINAIRE INTERNE SST

SUR LES RISQUES DES MATIÈRES CHAUDES ET DE LA CHUTE DES RÉFRACTAIRES

25 NOVEMBRE 2025

Modérateur :

Saad BENJELLOUN

APC

Intervenants



Mohamed MADADI
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Hicham MADADI
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Abdellah YAMOU
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Anas ELVAZEH
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc



Hicham MADADI
Responsable
Sécurité et Santé
Ciments du Maroc

Programme

15h00 - 15h15 : Introduction

15h15 - 15h30 : Partage des problématiques récurrentes, des risques et de l'historique des accidents

Intervention Ciments du Maroc (Bétonnage accident)

15h30 - 16h00 : Partage d'expérience et des bonnes pratiques

• Mohamed MADADI - LafargeHolcim Maroc

• Abdellah YAMOU - Ciments de l'Atlas

• Anas ELVAZEH - Ciments du Maroc

• Hicham MADADI - Alstom Ténaris

16h00 - 16h40 : Questions/Réponses

La route, un enjeu de sécurité à part entière

Avec plus de 95 millions de kilomètres parcourus en 2025, la chaîne logistique du secteur représente un risque structurel qu'aucune organisation ne peut ignorer. Aucun accident mortel impliquant un véhicule du secteur n'a été enregistré cette année, un résultat encourageant qui témoigne de la mobilisation continue des membres sur ce sujet.

L'APC poursuit son action auprès des transporteurs autour de cinq axes : formation et accompagnement des conducteurs, conformité des véhicules, sécurisation des trajets, et maîtrise des risques lors des opérations de chargement et de déchargement.

Des outils pour ancrer les bons réflexes

La culture sécurité ne s'impose pas par la règle seule, elle s'acquiert par la pratique, la répétition et la pédagogie. C'est pourquoi l'APC investit depuis plusieurs années dans la production de supports accessibles à tous les niveaux d'intervention. Le catalogue de capsules de sécurité compte désormais 26 modules finalisés, couvrant des risques aussi variés que le levage, les échafaudages, les engins mobiles, le secourisme ou la sécurité électrique. Douze capsules supplémentaires, dédiées aux phases spécifiques des chantiers de construction, sont en cours de finalisation.

Ces supports viennent renforcer un dispositif de formation structuré, dont le référentiel médecine et santé au travail et le guide des exigences minimales pour la sous-traitance constituent des livrables de référence, progressivement déployés par l'ensemble des membres.

Embarquer tous les acteurs dans une dynamique commune

La co-responsabilité est au cœur de l'approche SST de l'APC. Sous-traitants et transporteurs ne sont pas de simples exécutants : ils sont des partenaires de la prévention, engagés à travers des collectifs dédiés, des chartes d'engagement et des formations partagées. L'objectif est de réduire les écarts de maturité entre les acteurs et de généraliser une même exigence de prévention tout au long de la chaîne de valeur.

Cette logique d'entraînement collectif est le fondement sur lequel l'APC souhaite construire, sur le long terme, une culture de sécurité durable au service de tous les hommes et femmes qui font vivre la filière construction au Maroc.

26

27

ANCER L'INDUSTRIE DANS LES TERRITOIRES

Là où s'implante une cimenterie, c'est tout un territoire qui est concerné. Les cimentiers marocains ont depuis longtemps intégré cette réalité : être un industriel responsable, c'est aussi être un acteur de développement local, attentif aux besoins des communautés qui vivent à proximité des sites et le long des routes d'approvisionnement.

Cette conviction se traduit par des actions concrètes, menées au plus près des réalités de terrain, en concertation avec les autorités locales et les parties prenantes. Loin d'être uniformes, ces initiatives s'adaptent aux spécificités de chaque territoire - rural ou périurbain, enclavé ou en développement - autour de quatre axes prioritaires.

Faciliter l'accès aux services de base

Dans les zones rurales où sont implantées leurs usines, les cimentiers interviennent pour améliorer les conditions de vie des habitants. Aménagement de pistes et de voiries, extension des réseaux d'eau potable, installation de systèmes d'alimentation en énergie renouvelable : ces investissements contribuent à désenclaver des douars isolés et à réduire les inégalités d'accès à la mobilité, à la santé et aux services essentiels.



Investir dans l'éducation et la réussite scolaire

L'éducation demeure une priorité sociale forte pour l'ensemble des membres. Les actions menées en 2025 couvrent un spectre large : réhabilitation d'écoles rurales, distribution de fournitures scolaires, soutien au transport des élèves via des conventions avec les autorités locales, déploiement de classes connectées pour favoriser l'accès au numérique, programmes de soutien personnalisé pour les enfants en difficulté, et valorisation des meilleurs élèves pour encourager l'émulation au sein des communautés.



Accompagner l'inclusion sociale et économique

Au-delà de l'école, les cimentiers s'engagent dans des actions favorisant l'insertion et l'autonomisation des populations locales, notamment à travers le soutien à des activités génératrices de revenus, des programmes de formation professionnelle et des partenariats avec des associations de développement local.



Préserver le lien avec les territoires naturels

La réhabilitation des carrières et la plantation d'arbres participent aussi de cet ancrage territorial. En restaurant les espaces naturels impactés par l'activité industrielle, les cimentiers contribuent à maintenir la qualité des paysages et des équilibres écologiques locaux, dans une logique de responsabilité partagée avec les habitants.



MOBILISER LES PARTENARIATS
AU SERVICE DE LA TRANSITION

En 2025, l'APC a maintenu et approfondi son réseau de partenariats institutionnels, en s'appuyant sur des échanges structurés avec les pouvoirs publics et les acteurs de l'écosystème de la construction. Ces collaborations ont permis de porter la voix du secteur sur les grands chantiers réglementaires, normatifs et environnementaux de l'année, et de contribuer activement à l'élaboration de politiques publiques alignées sur les enjeux de durabilité et de compétitivité industrielle.

Ministère du Commerce et de l'Industrie

En sa qualité de ministère de tutelle du secteur cimentier, le Ministère du Commerce et de l'Industrie a accueilli les comités de pilotage ayant rythmé l'avancement des travaux de la feuille de route de décarbonation Ciment & Béton. Ces instances ont réuni l'ensemble des parties prenantes pour valider les étapes clés du processus. Les données sectorielles ont été collectées directement auprès des membres par les cabinets en charge de l'étude ; pour des raisons de conformité, l'APC est intervenue sur les données consolidées et anonymisées afin d'en valider la cohérence et de contribuer aux analyses.



Ministère de la Transition Énergétique
et du Développement Durable

Le partenariat avec le MTEDD s'est maintenu à un niveau soutenu tout au long de l'année, structuré autour de plusieurs rendez-vous clés. L'APC a participé à la réunion de concertation sur la CDN 3.0 (juin), à la Conférence nationale sur l'économie circulaire (juin), aux ateliers sur le Partenariat Vert Maroc-UE, ainsi qu'aux travaux engagés en vue de la mise en place d'un cadre réglementaire dédié à la capture et au stockage du carbone (CCUS). La rencontre annuelle APC-MTEDD, tenue le 9 décembre à Rabat, a permis de faire le point sur les évolutions réglementaires environnementales, les émissions atmosphériques et les avancées en matière de décarbonation, en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone et la CDN 3.0.



Ministère de l'Habitat

Des échanges ont porté sur les dynamiques du secteur du bâtiment, avec pour objectif de disposer d'indicateurs sectoriels fiables et partagés, utiles à l'ensemble des acteurs de la filière.

CGEM - Confédération Générale des Entreprises
du Maroc

L'APC a participé aux travaux de la Commission Économie Verte de la CGEM, cadre de concertation sur les enjeux de transition écologique et énergétique des entreprises marocaines. Elle a également pris part à l'événement organisé en décembre sur le thème « Accéder aux financements verts au Maroc », réunissant institutions financières, entreprises et acteurs publics autour des mécanismes de financement durable et des critères d'éligibilité aux projets verts.



FMC - Fédération Marocaine de la Construction

L'APC a poursuivi sa participation aux instances de la FMC, dont elle est membre. Elle a contribué aux réflexions visant à réaliser le film institutionnel de la Fédération. L'APC a également participé à l'Assemblée Générale Ordinaire Élective du 10 septembre, à l'occasion de laquelle un nouveau bureau a été constitué : M. David Toledano a été élu Président de la FMC, et M. Marouane Zohry Vice-Président Général.

AMBPE - Association Marocaine du Béton
Prêt à l'Emploi

Le partenariat s'est concentré sur la promotion et la diffusion de la nouvelle norme béton PNM EN 206:2025, ainsi que sur la professionnalisation du secteur des producteurs de béton. L'APC est engagée dans les travaux relatifs à une étude sur la filière du BPE visant l'amélioration de la qualité du béton produit et de son contrôle, et participe à son Comité de Pilotage aux côtés du ministère de l'Habitat, du ministère de l'Équipement, de la Fédération Nationale de BTP, de l'Association Marocaine des Bureaux de Contrôle et de l'AMBPE.

CETEMCO - Centre Technique des Matériaux de
Construction

La coopération technique s'est poursuivie sur les questions liées à la qualité des matériaux de construction et à l'évaluation de la conformité, en complément des travaux normatifs engagés par l'APC. L'association, qui est administrateur du Centre technique, a participé à ce titre aux réunions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale.

IMANOR - Institut Marocain de Normalisation

En 2025, les échanges avec l'IMANOR ont porté sur la poursuite des travaux normatifs engagés, notamment la révision de la norme NM 10.1.004 et les projets de normes relatifs aux additions pour béton. Une réunion spécifique a été consacrée à l'évolution de la loi 12-06, incluant les enjeux liés à la vérification du contenu carbone, la mise en place de la fiscalité carbone et le projet de label bas carbone. Par ailleurs, l'APC est intervenue lors du Forum National de la Normalisation et de la Certification organisé en novembre, avec une contribution portant sur la déclaration des émissions de gaz à effet de serre.





■

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES CIMENTIERS
 Immeuble California Garden - Bâtiment B - Lotissement La Colline
 Sidi Maarouf - Casablanca 20 270 - Maroc
 contact@apc.ma
www.apc.ma